

COMMUNIQUÉ

de presse



La CGT-RATP dénonce l'indécente ignorance éhontée de Valérie Péresse sur la situation du réseau de bus en Ile-de-France.

Appliquant la stratégie selon laquelle la meilleure défense est l'attaque, Valérie PECRESSE fait mine de ne pas comprendre les causes qui génèrent aujourd'hui une offre dégradée sur le réseau de bus en région Ile-de-France.

- C'est l'ensemble du secteur des transports de voyageurs (y compris hors France) qui est confronté à **un manque de conductrices et de conducteurs, principalement en raison de la dégradation des conditions de travail et de rémunération** qu'impose le principe de la mise en concurrence des opérateurs. C'est en réalité mettre les travailleurs en concurrence !
- Souvenons-nous que dans le contexte de la pandémie et des mesures sanitaires, **IDFM avait réduit l'offre de transports**. Au lendemain de la levée des restrictions sanitaires, Valérie PECRESSE n'a pas jugé pertinent de rétablir l'offre initiale de transports prenant notamment comme prétexte la généralisation du télétravail et donc, une baisse de la fréquentation des réseaux de transports. Aujourd'hui, **Ile-de-France Mobilités refuse de rétablir le même niveau d'offre de transports d'avant pandémie**.
- Enfin, la maquette financière du contrat qui lie la RATP à IDFM, **Valérie PECRESSE, la Présidente de l'autorité organisatrice, impose une productivité annuelle**. Concrètement, chaque année, la RATP doit produire le même service, voire plus en cas de renforcement de l'offre, à un coût moindre. Dans un secteur d'activité où 70 % du prix de production sont composés de la masse salariale et des cotisations sociales, **la seule marge de manœuvre envisagée par la Direction repose sur une dégradation des conditions de travail des salariés, la réduction des effectifs ou encore la modération salariale**.

Avant de rejeter sur les autres les conséquences de ses choix politiques, Madame PECRESSE, Présidente d'IDFM, pourrait jouer la transparence sur les niveaux d'offre qu'elle demande aujourd'hui aux opérateurs, ainsi que sur la productivité annuelle qu'elle impose dans le cadre de la réalisation du contrat IDFM/RATP pour la période 2022-2025.

Paris, le 28 septembre 2022



communication@cgt-ratp.fr



01 44 78 53 61



www.cgt-ratp.fr



85 rue charlot
75003 Paris